

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le 19 janvier 2015

Heure : 19 h

Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Normand Doiron, appelle la réunion à l'ordre à 19h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Normand Doiron - Maire
- John Kowtaluk - Maire adjoint
- Alvine Haché – conseillère
- Marc Arseneau - conseiller
- Michel Haché – conseiller

M. le maire, Normand Doiron, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 1-15

Proposée par :

Appuyée de :

QU'IL SOIT RÉSOLU Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Pour : 4

Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

a) **Aucun**

5. Finance

a) **Résolution – Budget du service d'égouts sanitaire**

Résolution : 2-15

Proposée par : Marc Arseneau

Appuyée de : Michel Haché

QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Pointe-Verte établit que : le budget d'exploitation du service d'égout sanitaire pour l'année 2015, comprendra des revenus et des dépenses de 122 494\$ et que la redevance d'usage pour ce même service soit de 375\$ par unité.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Marge de crédit : Service d'égouts sanitaires

Résolution : 3-15 **Proposée par : Alvine Haché**
Appuyée de : John Kowtaluk

CONSIDÉRANT QUE l'article 189(13) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'égout sanitaire du Village de Pointe-Verte a été fixé à 122 494\$ pour l'année 2015;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 61 247 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Affaires nouvelles

a) Aucune

7. Prochaine réunion

Le 26 janvier 2015

8. Levée de la réunion

Proposée par Michel Haché